



Association syndicale libre du lotissement

Par **hélène**, le **21/10/2008 à 04:53**

établie un règlement interieur du lotissement... qui est le dépositaire de ce règlement?rnMerci

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008 à 08:33**

Bonjour,rnrnUn petit bonjour en passant est toujours agréable à lire. N'oubliez pas que les spécialistes du droit qui vous répondent, le font bénévolement. Cela mérite un peu plus qu'un simple langage télégraphique, non ?rnrnVotre affaire relève du droit immobilier et pas seulement du droit général, d'où transfert sur le bon forum.rnrnSi je comprends bien, vous habitez un lotissement pavillonnaire lequel lotissement est régi par une ASL, Association Syndicale Libre. Cette ASL est gérée par un syndic professionnel ou par l'un des co-lotis qui le fait, en qualité de Président et de façon bénévole ?rnrnEtes-vous locataire ou propriétaire d'un lot ?rnDepuis combien de temps existe de lotissement ?rnrnA vous lire.rnrnCordialement.

Par **hélène**, le **21/10/2008 à 10:38**

Bonjour, vous avez raison de rappeler que nous ne sommes pas un écran mais des personnes donc je vais réparer:rnrnBonjour Monsieur,rnrnOui j'habite un lotissement qui a été construit dans les années 1930 d'ou la difficulté de trouver des habitants de la première heuernJe suis propriétaire mais sur mon acte de propriété ne figure pas le dit règlement et je cherche ou je peux me le procurer? qui en est le dépositaire ou existe t-il des copies en mairie, chez le notaire...?rnJe vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.rnrnHélène

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008** à **10:44**

A cette époque, les réglement des lotissements n'existaient pas encore. Donc votre lotissement n'est plus un lotissement, chaque co-lotis de l'époque est devenu propriétaire à part entière et les voiries sont devenues communales.

Par **hélène**, le **21/10/2008** à **11:38**

Merci beaucoup!... bonne journée! Incordialement